

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### Pollution de l'air : 238 000 victimes européennes en 2020

**Selon un rapport de l'Agence européenne de l'environnement (AEE) qui vient d'être rendu public, la pollution atmosphérique a été en 2020 à l'origine de 238 000 décès prématurés sur le territoire de l'Union européenne. Un chiffre alarmant qui incite à poursuivre et renforcer les actions mises en œuvre pour y faire face.**

Alors que la tendance des vingt dernières années était à un recul du nombre de décès prématurés provoqués par la pollution atmosphérique, ce nombre est reparti à la hausse en 2020. Si cette hausse est en partie attribuable à la pandémie de Covid-19, qui a touché davantage les personnes présentant des comorbidités liées à la pollution de l'air, le nombre de décès estimés n'en demeure pas moins alarmant pour la santé publique européenne.

Au niveau local, ce sont environ 2 000 personnes qui sont victimes chaque année de la pollution atmosphérique sur le territoire de la métropole, les particules fines étant le principal facteur de maladies et de décès prématurés, suivies du dioxyde d'azote puis de l'ozone.

Pour faire face à ce fléau, la Métropole de Lyon est pleinement investie dans la lutte contre la pollution de l'air.

-C'est en ce sens qu'elle est fortement engagée dans la mise en place d'une zone à faibles émissions (ZFE), destinée à réduire la circulation des véhicules les plus polluants. L'amplification de la ZFE se double d'aides financières, d'un service de conseil (Agence des Mobilités) et de mesures d'accompagnement sans précédent pour les grands-lyonnais.

-Sytral Mobilités investit massivement (plus de 2.5 milliards d'euros en 6 ans) en faveur du réseau TCL, avec notamment la prolongation du métro B, 3 lignes de tramway et une ligne de bus à haut niveau de service d'ici 2026 (+ 30 km de lignes fortes).

-Le développement des Voies Lyonnaises, réseau de pistes cyclables dédiées et sécurisées, doit de son côté permettre de faciliter les déplacements à vélo et de réduire, pour celles et ceux qui le peuvent, l'usage de la voiture. Avec leurs 250km de piste, les Voies Lyonnaises ont vocation à irriguer l'ensemble du territoire métropolitain avec l'objectif de multiplier par trois, d'ici à 2026, le nombre de trajets effectués à vélo par rapport à 2020. C'est un investissement de 282 millions d'euros, sans équivalent en France par son ampleur, qui permettra aux habitantes et aux habitants de respirer un air moins pollué.

-Le développement de l'autopartage permettra également de réduire le nombre de voitures en circulation. D'ici la fin de l'année 2024, le service LPA-Citiz atteindra 400 stations et 1000 véhicules sur l'ensemble des 59 communes de la Métropole. Près de 700 véhicules sont déjà

Contact presse : Baptiste BARLES

[bbarles@grandlyon.com](mailto:bbarles@grandlyon.com)

04 26 99 36 80 – 06 98 73 61 96

proposés par les opérateurs en foisonnement (free floating). On estime qu'une voiture en autopartage vient remplacer 9 voitures existantes.

-La Métropole de Lyon a par ailleurs voté, en juin dernier, son premier Plan piéton. 25 millions d'euros seront ainsi investis pour construire une métropole qui donne sa juste place à la mobilité piétonne, en rénovant les cheminements existants et en créant de nouveaux aménagements.

-Au titre de la lutte contre la pollution aux particules fines, il faut noter également les actions mises en œuvre pour accompagner la conversion des appareils de chauffage au bois des foyers grands-lyonnais. En particulier, la Prime Air Bois, aide financière destinée au remplacement des chauffages au bois peu performants, notamment des cheminées anciennes générations à foyer ouvert, par des appareils labellisés « flamme verte », moins polluants mais aussi plus performants. Lancé en 2018, le dispositif a été renforcé par la nouvelle majorité, avec une aide dont le montant varie de 1 000 à 3 000 euros en fonction des revenus du ménage. 2 300 foyers en ont déjà bénéficié.

*« L'ampleur des décès prématurés attribuables à la pollution de l'air, et plus largement des problèmes de santé qu'elle occasionne, justifie tous les efforts réalisés par la Métropole de Lyon pour offrir aux grands-lyonnais et grands-lyonnaises un air plus respirable et poursuivre le développement d'un territoire où il fait bon vivre », estime **Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon.***